

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

### SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 15 décembre 2021 à 8 h 30 à la Vieille-Gare de Saint-Jérôme située au 160, Place de la Gare.

#### PRÉSENCES :

Monsieur Marc Bourcier, maire de la Ville de Saint-Jérôme  
Monsieur Guy Lamothe, maire de la Municipalité de Sainte-Sophie  
Monsieur Paul Germain, maire de la Ville de Prévost

#### Est également présente :

Madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie

2021-12-15/1229

ITEM 1

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 15 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par monsieur Marc Bourcier

#### **ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**La présente séance est ouverte à 8 h 39.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-12-15/1230

ITEM 2

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Paul Germain

#### **ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-12-15/1231

ITEM 3

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2021

---

Il est proposé par monsieur Paul Germain

Et il est résolu :

**D'apporter ces corrections à l'item 4 2021-12-15/1223 ADOPTION DU  
REGISTRE DES CHÈQUES :**

- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 68 550,26 \$;

- chèques portant les numéros 001506 à 001518 inclusivement représentant un montant de 47 871,47\$.

**D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 novembre 2021 avec ces corrections.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-12-15/1232

ITEM 4

**ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES**

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé le registre des chèques pour la période du 16 novembre au 6 décembre 2021;

Il est proposé par monsieur Paul Germain

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 16 novembre au 6 décembre 2021;

Folio 01932326 :

- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 4 104,94 \$;
- chèques portant les numéros 001519 à 001528 inclusivement représentant un montant de 25 158,99 \$.
- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 55 844,34\$

**QUE** le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

**QUE** la directrice générale secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-12-15/1233

ITEM 5

**NOMINATION DES SIGNATAIRES AU COMPTE BANCAIRE**

CONSIDÉRANT que deux (2) signatures sont exigées pour les émissions de chèques au compte de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Régie est composé de quatre (4) administrateurs;

CONSIDÉRANT qu'il est jugé souhaitable et de l'intérêt de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord de nommer tous les administrateurs comme signataires au compte en prévision des vacances ou toute autre situation extraordinaire;

Il est proposé par monsieur Marc Bourcier

ET IL EST RÉSOLU :

D'autoriser les personnes suivantes à agir comme signataires au compte de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord :

- Madame Danielle Clément, Administratrice autorité publique – Directrice générale secrétaire trésorière
- Monsieur Guy Lamothe, Administrateur autorité publique – Président
- Monsieur Marc Bourcier, Administrateur autorité publique – Vice-président
- Monsieur Paul Germain, Administrateur autorité publique – Vice-président

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-12-15/1234

ITEM 6

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD POUR L'ANNÉE 2022**

---

CONSIDÉRANT que l'article 468.28 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil de la Régie se réunit aux dates qu'il détermine par résolution;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 du règlement numéro 001 de la Régie stipule que les séances régulières du conseil ont lieu une fois par mois, aux dates, heures et endroits déterminés par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le calendrier des séances de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord pour l'année 2022;

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe

ET IL EST RÉSOLU :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. QUE les séances de la Régie se tiendront à l'aréna Rivière-du-Nord située au 750, rue Filion à Saint-Jérôme;
3. QUE le conseil de la Régie fixe les séances de la *Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord* pour l'année 2022 aux dates suivantes :

**SÉANCES DU CONSEIL -2022**

MOIS	DATE	JOUR	HEURE
Janvier			
Février	2	1 <sup>er</sup> mercredi	9h00
Mars	16	3 <sup>e</sup> mercredi	9h00
Avril			
Mai	4	1 <sup>er</sup> mercredi	9h00
Juin	15	3 <sup>e</sup> mercredi	9h00
Juillet			
Août			
Septembre	7	1 <sup>er</sup> mercredi	9h00
Octobre	12	2 <sup>e</sup> mercredi	9h00
Novembre	30	5 <sup>e</sup> mercredi	9h00
Décembre	Spéciale au besoin		

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-12-15/1235

ITEM 7

**MANDAT POUR AUDIT ET PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS  
POUR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA  
RIVIÈRE-DU-NORD**

---

ATTENDU que la direction de l'aréna Rivière-du-Nord doit déposer un audit et ses états financiers vérifiés à chaque année;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord a procédé à une recherche de firmes comparables pouvant exécuter ce mandat dans le secteur public ;

ATTENDU que la firme GARIEPY BUSSIÈRE CPA INC. est reconnue et possède beaucoup d'expérience dans le milieu municipal;

ATTENDU que la firme GARIEPY BUSSIÈRE CPA INC. a présenté à la direction de la Régie une offre de services professionnels complète, confirmant le coût des honoraires pour les options suivantes:

	Option A / Année 2021	Option / B Année 2021	Année 2022
Prix de la présente soumission (avant taxes) :	9 250,00 \$	9 250,00 \$	9 500,00 \$
TPS :	462,50 \$	462,50 \$	475,00 \$
TVQ :	922,69 \$	922,69 \$	947,63 \$
Total :	10 635,19 \$	10 635,19 \$	10 922,63 \$

Il est proposé par monsieur Paul Germain

**ET IL EST RÉSOLU :**

**QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord mandate la firme GARIEPY BUSSIÈRE CPA INC. pour effectuer l'audit et la préparation des états financiers de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord pour l'année 2021 pour les montants présentés au tableau de la présente résolution, plus les taxes applicables.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-12-15/1236

ITEM 8

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public

2021-12-15/1237

ITEM 9

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe

**ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**La présente séance soit et est levée à 8 h 56.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Monsieur Guy Lamothe  
Président

---

Madame Danielle Clément  
Directrice générale, sec-trésorière